

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

ANNEE 2017



Validé par délibération du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2018

Sommaire

I)	Pré	sentation du service		5
1)	Org	anisation		5
2)	Lal	Reom Incitative (REOMi)		5
2)	La	Reom menative (REOM)	••••••	,
3)	Cor	nmunication		6
II)	Les	indicateurs techniques		7
1)	Col	lecte des déchets		7
	1.1)	Collecte en porte-à-porte	7	
	1.2)	Apport volontaire		
	,			
2)	Tra	itement des déchets		8
2	2.1)	Déchets collectés en porte-à-porte	8	
2	2.2)	Déchets déposés en déchèterie	11	
2	2.3)	Verre	12	
3)	Evo	lution des tonnages collectés en porte-à-porte		12
3	3.1)	Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 650 tonnes	12	
3	3.2)	Déchets recyclables collectés : 670 tonnes	13	
3	3.3)	Refus de tri : 119 tonnes	14	
3	3.4)	Encombrants: 116 tonnes	15	
4)	Evo	olution des tonnages collectés en apport volontaire		15
	4 1)	Warra as Hastá (12 tamas	1.5	
	4.1)	Verre collecté: 612 tonnes Déchèteries: 4 254 tonnes		
	4.3)	Déchets diffus spéciaux (DDS): 31.90 tonnes		
	4.4)	Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 114, 5 tonnes		
	4.5)	Autres filières agrées de reprise		
	4.6)	Fréquentation des déchèteries		
5)	Bila	nn des tonnages		22
6)	Bila	ın de la REOMi		23
(6.1)	Les levées de bacs	23	
(6.2)	La tarification	26	
III)	Ind	cateurs financiers		27
1)	Мο	dalités d'exploitation du service		27
2)	Dép	penses du service et son financement		27

2.1)	Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries	
2.2)	Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte	
3) Red	cettes	29
3.1)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	
3.2)	Subvention d' ECOEMBALLAGES	
3.3)	Subventions autres éco-organismes	
3.4)	Vente de matériaux	

Glossaire

- Collecte: Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.
- Collectes sélectives (CS): Collectes des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages,...).
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de biodéchets alimentaires.
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines
- Matériaux Recyclables: Déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Biodéchets : Fraction fermentescibles des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi que des papiers et cartons.
- Encombrants: Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte: les déchets verts et les déblais et gravats.
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ordures ménagères résiduelles dans ce type de collecte. OMA DMA de collecte.

Type de collecte

Collecte sélective du verre : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire du verre uniquement. Le verre collecté avec les emballages ou celui collecté en déchèteries n'est pas comptabilisé

Collecte sélective des EJM des ménages : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des Emballages et Journaux Magazines ou plastiques. Le verre est quelquefois collecté en mélange avec les emballages dans ce type de collecte. Les matériaux recyclables collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

Collecte sélective des déchets verts et des biodéchets :

Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets verts ou des biodéchets. Les déchets verts collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

Collecte sélective des encombrants : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des encombrants. Les encombrants collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type

Collecte sélective des déchets dangereux : Collecte en porte à porte ou en apport volontaire des déchets dangereux. Les déchets dangereux collectés en déchèteries ne sont pas comptabilisés dans ce type de collecte.

Déchèteries

I) PRESENTATION DU SERVICE

1) Organisation

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 15 037 habitants.

La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

Pour assurer ce service, la Communauté de communes a signé un marché de prestation de service le 1^{er} avril 2013 avec Véolia Propreté pour la collecte des déchets en porte-à-porte et pour la collecte et le traitement des déchets issus des déchèteries. La collecte du verre a été confiée à PATE SAS devenue depuis MINERIS.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR'AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères et les encombrants sont enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand, les recyclables sont triés à Urvillers (02). Depuis le 1^{er} janvier 2017, VALOR'AISNE a également repris le traitement des déchets isus des déchèteries, en poursuivant l'exercice du contrat en cours avec VEOLIA Propreté (dont l'échéance est au 1^{er} avril 2018).

En 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

2) La Reom Incitative (REOMi)

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et après une année de test, le financement du service est assuré par la redevance incitative. La redevance incitative est un mode de financement du Service Public d'Elimination des Déchets visant à¹:

- favoriser la réduction des déchets, la diminution des quantités de déchets confiées aux collectivités et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage);
- maîtriser la hausse des coûts du service public déchets et en améliorer la transparence.

Elle intéresse donc à la fois les collectivités locales et les usagers, car elle permet de limiter la hausse de la facture déchets, et les pouvoirs publics, car elle s'inscrit dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets.

L'incitation porte sur différents sujets :

- la réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- l'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).
- une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

5

¹ Source : ADEME – La redevance incitative – juillet 2016

3) Communication

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquérir le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

- Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre,

article dans les journaux communaux, ...)

 Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.





prêt de 8 kg par mois.

La communauté de communes a lancé en 2017, sa seconde opération poules. Dans le cadre de cette opération de réduction des déchets, le choix des élus s'est porté sur l'attribution de poules de réforme. Toute adoption s'accompagnait de l'acceptation d'une charte qui s'assurait du bien-être de ces animaux.

Après avoir lancé un appel à candidature, 17 foyers ont été retenus pour accueillir chacun deux poules. La Communauté de communes du Pays de la Serre a donc fait l'acquisition de 34 poules provenant de l'EURL Papon situé à Monceau-les-Leups pour un montant total de 51 € TTC.

Cette opération a eu des retombées médiatiques avec la parution d'articles dans les journaux. La communication faite sur cet événement a aussi incité d'autres familles à se lancer dans l'aventure, en dehors du projet de la Communauté de communes.

Lors de la première édition, le pesage des bio-déchets avait permis d'établir qu'une poule en consomme en moyenne 3,9 kg par mois. Ainsi, chaque foyer ayant adopté un duo de poule voit ses déchets être réduits de

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

1) Collecte des déchets

1.1) Collecte en porte-à-porte

• Passage une fois par semaine dans chaque commune avec un camion bi-compartimenté pour la collecte des **déchets recyclables** en sac transparent et des **déchets résiduels** en bac avec puce électronique. Dans le cadre de la REOMi, les usagers sont invités à ne sortir leur bac qu'une fois rempli, soit en moyenne 1 fois toutes les trois semaines.

Les sacs transparents (50 L) sont fournis en rouleau de 20 sacs par la Communauté de communes et distribués par les mairies. Les déchets recyclables comprennent : les bouteilles et flacons plastiques, les emballages cartons, les briques alimentaires, les journaux magazines, les papiers et les emballages en métal (barquettes aluminium, boîtes de conserves et de boissons, aérosols et bidons de sirop).

• Ramassage une fois par an des **encombrants**. En 2017, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.

L'ensemble de ces prestations est assuré par Véolia Propreté.

1.2) Apport volontaire

Les déchèteries

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, désherbants, vernis, néons ...

Localisation:

Crécy-sur-Serre : avenue de la Libération

- Marle : route de Montcornet

Jours et heures d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à12 h et de 14 h à 18 h

Mardi et jeudi de 14 h à 18 h

Fermeture à 17h du 1er novembre au 31 mars.

Le gardiennage est assuré par la Communauté de communes. La prestation de collecte est assurée par VEOLIA via un contrat de prestations de service. Le traitement relève de la compétence de VALOR'AISNE depuis le 1er janvier 2017.

Certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la collectivité. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-taxe). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur. 2017 a vu la mise en place d'une benne Eco-mobilier à Marle, Crécy-sur-Serre étant déjà équipée depuis 2015.

Déchets	Filière	
Pneus	repris par GURDEBEKE SA, dans le cadre de la filière ALIAPUR.	ALIAPUR
Piles	repris dans le cadre de la filière COREPILE	Corepile
Lampes et néons	repris par RECYLUM.	recylum
D3EEE	repris par Eco-systemes dans le cadre de la filière OCAD3E	eco-systèmes
DDS	repris par ORTEC dans le cadre de la filière ECODDS	ECO DDS ÉCO-ORGANISME A BUT NON LUGRATIF
Meubles	repris par Véolia Propreté dans le cadre de la filière Eco Mobilier, sur la déchèterie de Crécy/Serre, et depuis avril 2017 sur celle de Marle.	ÉCOMOBILIES COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques.

Le verre

Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune).

Le verre est collecté via la société MINERIS (ce marché a été cédé par la société PATE SA à cette nouvelle société).

2) Traitement des déchets

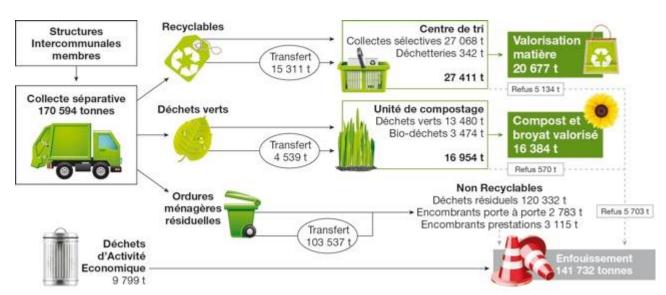
2.1) <u>Déchets collectés en porte-à-porte</u>

Le traitement relève de la compétence du Syndicat départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne. Il a été créé à l'initiative du Conseil départemental de l'Aisne dans le but de mettre en œuvre le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aisne (PDEDMA) devenu Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

Opérationnel depuis le 1er janvier 2003, il a pour objectif d'appliquer un principe de solidarité départementale dans le traitement des déchets ménagers. Il regroupe, aux côtés du Conseil départemental, 15 structures intercommunales compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages. Ces structures partenaires, dont le Pays de la Serre, s'occupent de la collecte en porte à porte ou en apport volontaire et de la gestion des déchèteries. Elles ont toutes mis en place la collecte sélective. Valor'Aisne traite les déchets ménagers de 96% de la population axonaise ce qui représente 532 000 habitants.

Le syndicat est donc chargé de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers. Ces compétences regroupent le tri en centre de tri, le compostage des déchets verts et biodégradables, le transfert, l'enfouissement en centre de stockage, et la valorisation énergétique.

L'activité de VALOR'AISNE en 2015



Source: VALOR'AISNE 2017

Les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, sont vidées par notre prestataire de collecte Véolia Propreté sur le centre de transfert de Valor'Aisne situé à Fontaine les Vervins. Elles sont ensuite transférées via des camions sur les centres de traitement appropriés (cf. photomontage ci-après). Valor'Aisne a passé un marché pour le traitement des déchets du Pays de la Serre. La société EDIVAL assure l'enfouissement des **déchets ménagers résiduels** et des **encombrants** à l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** (ISDND de Classe II) de Flavigny-le-Grand (02). Les déchets issus de la collecte sélective sont triés par le centre de tri de Valor'Aisne situé à URVILLERS (02).

Le cheminement des déchets



Les camions de collecte vident les déchets au centre de transfert de Fontaine les Vervins



Les déchets recyclables sont acheminés puis triés par catégorie au centre de tri d'Urvillers



Les Ordures Ménagères résiduelles sont vidées au centre de stockage de Flavigny-le-Grand



Les balles de matériaux recyclables seront ensuite expédiées vers les repreneurs

Devenir des recyclables

Nature des déchets triés	Entreprises de recyclage	Ce que deviennent les déchets recyclés				
Bouteilles et flacons plastiques	Société VALORPLAST (plusieurs centres de régénération dans le Nord-Est)	Fibres textiles pour la fabrication de vêtements et de couvertures. Rembourrage de couettes, peluches, tuyaux, tubes, revêtements de sol				
Aérosols, boîtes et bidons en aluminium	REGEAL – AFFIMET - Compiègne (60)	Carters de moteurs, pieds de lampes, semelles de fer à repasser, radiateurs				
Aérosols, boîtes et bidons en acier	ArcelorMittal France - La Plaine St Denis (93)	Boîtes de conserves et boîtes boissons - Pièce pour l'automobile, outils de bricolage, ustensiles ménagers, boules de pétanques				
Emballages papiers- cartons	SAICAPAPER VENIZEL - Venizel (02)	Cartons d'emballages				
Briques alimentaires	NOVATISSUE – Laval sur Vologne (88)	Essuie-tout, enveloppes				
Journaux, magazines, prospectus	Société UPM Chapelle - Darblay - Rouen (76)	Journaux, magazines, prospectus				

2.2) <u>Déchets déposés en déchèterie</u>

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation.

Nature des déchets récupérés	Lieu de traitement ou de valorisation	Devenir des déchets
Gravats	Aisne Compost – Monceau le Neuf (02)	Valorisation Matière ou traitement par enfouissement
Encombrants	EDIVAL – Flavigny le Grand (02)	Enfouis en CSDND
Meubles	Ecomobilier	Recyclage et valorisation
Ferrailles	Société Nouvelle Herboux – Laon (02)	Récupération des métaux, recyclage de l'acier
Déchets verts	Aisne Compost – Monceau le Neuf (02)	Compostage
Papiers-cartons	Société Véolia Propreté - Eppeville (80)	Cartons
i apicis-vaitoris	Trival'Aisne – Flavigny le Grand (02)	- Cartons

Pneus	SA Gurdebeke – DELTA GOM - Cuts (60)	Broyés et valorisés comme sous-couche routière ou piste de sport
Huiles alimentaires	Société ECO GRAS – Bonneuil/Marne (94))	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
Huiles de vidange	SHRRU - Courrières (62)	Régénérées en huiles de moteur
Batteries	JOUVE – Chauny (02)	Valorisation matière
Lampes / Néons	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation matière
Piles	COREPILE- VALDIS Harnes (62)	Récupération du mercure et des différents métaux
Autres DDM	Société SOTRENOR - Courrières (62)	Incinération ou traitement physico-chimique
	Société TRIADIS – Rouen (76)	

2.3) <u>Verre</u>

Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé et broyé par la Société MINERIS à Soissons (02) puis acheminé vers la verrerie de O-I Manufacturing (ex-BSN emballages) à Reims (51) où il redevient du verre.

3) Evolution des tonnages collectés en porte-à-porte

En 2017, 3 439 tonnes d'ordures ménagères et assimilées ont été collectées en porte à porte et traitées sur la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Par rapport à 2016, nous constatons une augmentation 2, 7 % des tonnages collectés, essentiellement due au refus de tri (cf. paragraphe 3.3)

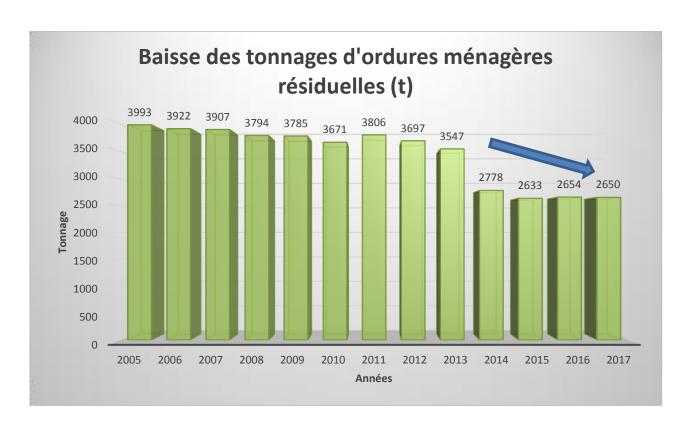
3.1) Ordures ménagères résiduelles collectées : 2 650 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

En 2017, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est stable par rapport à 2016, passant de 2 654 tonnes à 2 650 tonnes (- 0.15%). L'impact de la tarification incitative sur la quantité de déchets enfouie reste manifeste et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures													
ménagères	3003	2022	2007	270/	2725	3671	3806	2607	25/17	2779	2622	2654	2650
résiduelles	3333	3322	3907	3734	3763	3071	3800	3037	3347	2770	2033	2034	2030
(t)													

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 176,22kg d'OMr par an. L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.



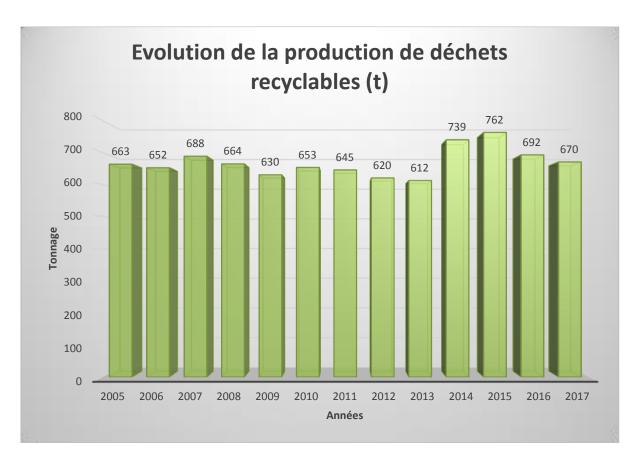
3.2) <u>Déchets recyclables collectés : 670 tonnes</u>

Evolution annuelle des tonnages :

En 2017, le tonnage de déchets recyclables a diminué de 3,3 % par rapport à 2016, passant de 692 tonnes à 670 tonnes.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 44, 56 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à Valor'Aisne en 2012 était de 51,9 kg/habitant/an.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets recyclables (t)	663	652	688	664	630	653	645	620	612	739	762	692	670



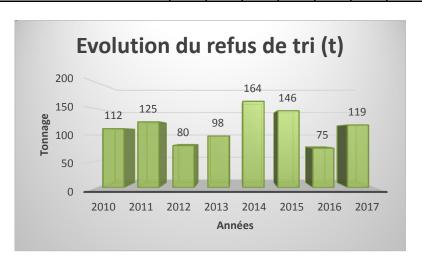
3.3) Refus de tri : 119 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

En 2017, la production de refus de tri a augmenté de 58.66% par rapport à 2016 passant de 75 tonnes à 119 tonnes de refus en 2017. Le refus reste toutefois inférieur à 2015.

Les refus de tri représentent ainsi 17.76 % du contenu des sacs de tri en 2017 contre 11 % en 2016. L'augmentation observée en 2017 suite à deux années de baisse est essentiellement dû aux changements de personnels chez le prestataire en charge de la collecte en porte à porte. Nous avons pu constater lors de contrôles le non-respect des consignes de collecte de la part de nouveaux opérateurs de collecte. Des pénalités conformément au cahier des charges ont été appliquées.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Refus de tri (t)	112	125	80	98	164	146	75	119

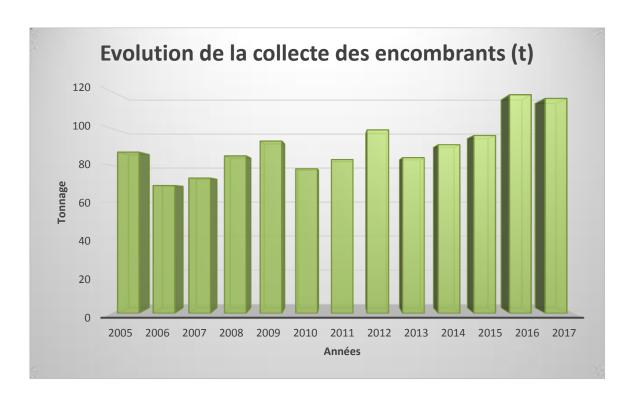


3.4) Encombrants: 116 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

Par rapport à 2016, le tonnage d'encombrants a peu évolué, passant de 118 tonnes à 116 tonnes.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encombrants (t)	87	69	73	85	93	78	83	99	84	91	96	118	116



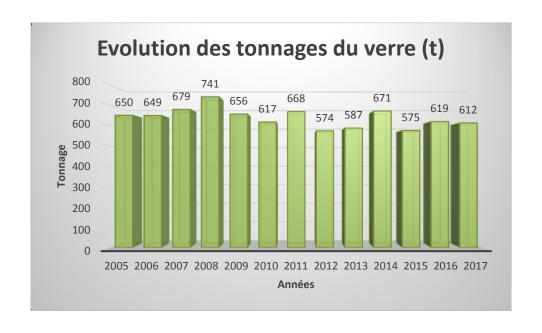
4) Evolution des tonnages collectés en apport volontaire

4.1) Verre collecté: 612 tonnes

Evolution annuelle des tonnages :

Le tonnage de verre se stabilise passant de 619 tonnes à 612 tonnes, soit une variation de 1,2%. Le ratio de collecte du verre est de 40, 70 kg/hab/an. La moyenne des collectivités adhérente à Valor'Aisne est de 36 kg/hab/an.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre (t)	650	649	679	741	656	617	668	574	587	671	575	619	612



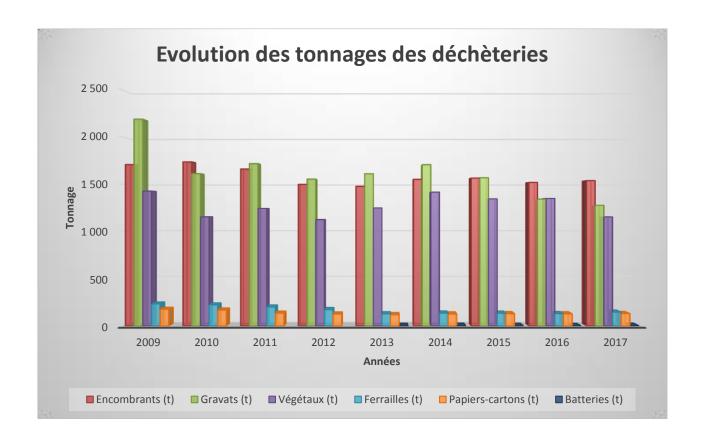
4.2) <u>Déchèteries: 4 254 tonnes</u>

Evolution annuelle des tonnages

Par rapport à 2016, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, continue de baisser passant de 4 475 tonnes à 4 254 tonnes, soit une baisse de 4.94%.

La baisse se ressent surtout sur les déchets verts dont le volume passe de 1 350 tonnes en 2016 à 1 154 tonnes en 2017 soit une diminution de 14.52 %. Après une forte baisse entre 2015 et 2016 (14.4%), le tonnage des gravats connaît une nouvelle diminution passant de 1 343 tonnes en 2016 à 1 277 tonnes en 2017 soit une diminution de 4.91 %

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encombrants (t)	1 710	1 738	1 663	1 500	1 479	1553	1566	1520	1539
Gravats (t)	2 190	1 613	1 720	1 555	1 612	1708	1569	1343	1277
Végétaux (t)	1 428	1 154	1 244	1 125	1 249	1417	1346	1350	1154
Ferrailles (t)	234	224	201	174	129	137	135	131	147
Papiers-cartons (t)	177	169	135	126	119	127	130	129	132
Batteries (t)					4	6	4	3	5
Total (t)	5 738	4 899	4 963	4 480	4 592	4 948	4750	4475	4254



Evolution des deux déchèteries

Il y a un écart significatif entre les tonnages collectés à Marle et à Crécy/Serre surtout au niveau des encombrants et des gravats.

Ainsi, Crécy/Serre collecte 427 tonnes de gravats de plus que Marle. Cette différence a été constatée en 2016 avec 345 tonnes de plus à Crécy/Serre.

Concernant les encombrants, l'écart est de 339 tonnes en 2017 contre 368 tonnes en 2016, l'écart se stabilise (il avait plus que doublé entre 2015 et 2016).

Ces écarts peuvent s'expliquer par la mise en sécurité de la zone de vidage (il n'est plus possible de benner). Il n'y a pas eu de chantiers BTP sur le Créçois qui pourrait expliquer ces apports exceptionnels. Par contre, le SIRTOM du Laonnois a restreint l'accès de ses déchèteries aux artisans en fin de semaine. Certains d'entre eux ont pu être tentés de vider à Crécy/Serre.

	Flux réceptionnés en 2017 (t)							
Déchèteries	Gravats	Déchets verts	ferrailles	Cartons	Encombrants	Batteries	Totaux	
Marle	425	523	67	70	600	2	1687	
Crécy-sur- Serre	852	630	80	63	939	3	2567	
		•	•	•		•	4254	

4.3) Déchets diffus spéciaux (DDS): 31.90 tonnes

* Tendance :

Le tonnage de déchets dangereux des ménages 2017 augmente passant de 23 tonnes en 2016 à 31.89 en 2017 (soit une hausse de 38.65 %).

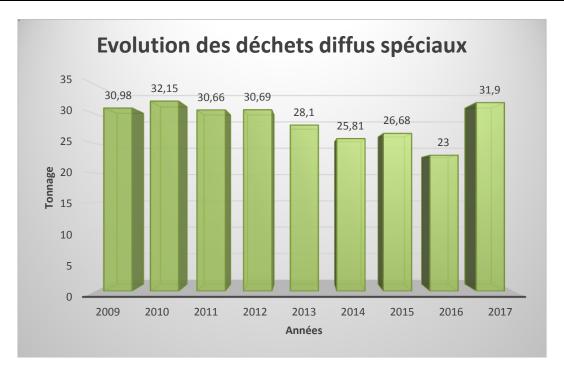
* ECODDS

Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire, le tonnage en 2017 est de 13.89 contre 13.7 tonnes en 2016.

Déchets hors ECODDS

Les DDS non repris via la filière ECODDS (emballages souillés, produits considérés comme issus d'une activité professionnelle ...) sont repris et traités par Véolia Propreté et représentent 18 tonnes en 2017 contre 9.4 tonnes en 2016. Cette importante augmentation est dû à un changement de prise en charge des huiles usagées qui étaient jusqu'à 2016 collectées en pompage sans pesées. En 2017 suite à des évolutions des procédures de collecte, ce flux a été évacué en contenant avec des pesées chez le prestataire. Le tonnage des huiles usagées s'élève à 7 tonnes ce qui représente environ 81% de l'augmentation.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DDS	30,98	32,15	30,66	30,69	28,1	25,81	26,68	23	31.90



A Marle comme à Crécy/Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols, acides, bases

4.4) Déchet d'équipements électriques et électroniques (D3E) : 114, 5 tonnes

* Tendance :

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E a connu un beau succès et voit ses tonnages augmenter jusqu'en 2016. Ce flux connaît une légère baisse en 2017, passant de 125.4 tonnes à 114.5 tonnes soit une diminution de 8.7 %. On constate que cette baisse de tonnage se retrouve surtout au niveau des écrans. En 2016, de nombreux écrans de télévision s'étaient retrouvés en déchèterie suite à l'évolution de la TNT.

	tonnages				Nombre d'appareils 2016	Progression des flux 2016/2017		
		2013	2014	2015	2016	2017	2010	2010/2017
O	Gros électroménagers hors froid	27, 9	25,5	27,6	32,7	30	593	-8,10%
	Gros électroménagers froid	13, 2	12, 1	15,2	17,9	16,8	338	-6,30%
	Ecrans	23, 0	24, 9	24,2	28,5	18,7	1 099	-34,60%
66	Petits appareils en mélange	29, 8	40, 8	48,2	46,2	49	20 734	6,00%
	Total	93, 9	103, 2	115,2	125,4	114,5	17 217	-8,70%

Destinations des D3E confiés à Ecosystèmes :



4.5) Autres filières agrées de reprise

* Corépile, filière de reprise des piles :

Année	2014	2015	2016	2017
Piles (t)	1,363	0,936	1,073	1,813

Aliapur, filière de collecte et de recyclage des pneus :

Année	2016	2017
Pneus (t)	11,07	7,588

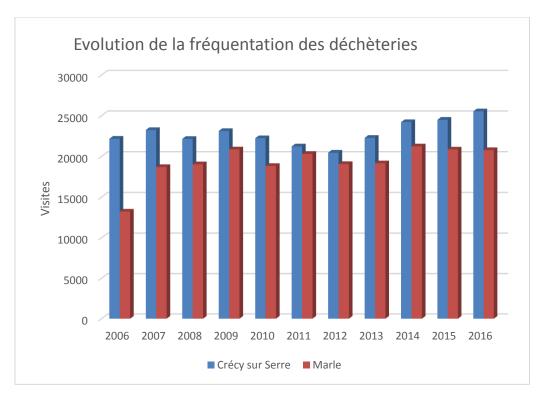
* Recylum, filière de collecte des lampes et néons :

Année	2016	2017
Lampes et néons (t)	0,121	0,397

4.6) Fréquentation des déchèteries

La fréquentation de la déchèterie de Crécy sur Serre augmente légèrement avec 86 passages supplémentaires alors que celle de Marle connaît une croissance de 438 passages.

Les performances d'apport en déchèterie en 2017 (292.6 kg/an/hab) sont largement supérieures à la moyenne nationale pour 184 kg/an/hab en France (source ADEME). Cela est dû à une bonne couverture du territoire par les équipements : deux déchèteries pour 15 037 habitants, soit 60% de la population située à moins de 10 minutes d'un équipement et 100% de la population située à moins de 18 minutes.



En 2017, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu 25 628 passages contre 25 542 en 2016 soit une augmentation de 0.34 %, dont une majorité en provenance de :

- Crécy-sur-Serre : 8 119 passages soit 31.7 %

- Chéry-les Pouilly: 3 016 passages, soit 11.8 %

- Pouilly-sur-Serre: 2 117 passages, soit 8.3 %

Couvron-et-Aumencourt: 1 507 passages, soit 5.9 %

Dercy: 1 318 passages soit 5.1 %

Barenton-Bugny: 1 196 passages, soit 4.7 %Chalandry: 1 079 passages, soit 4.2 %

- Montigny-sur-Crécy : 1051 passages, soit 4.1 %

- Mesbrecourt-Richecourt: 945 passages, soit 3.7 %

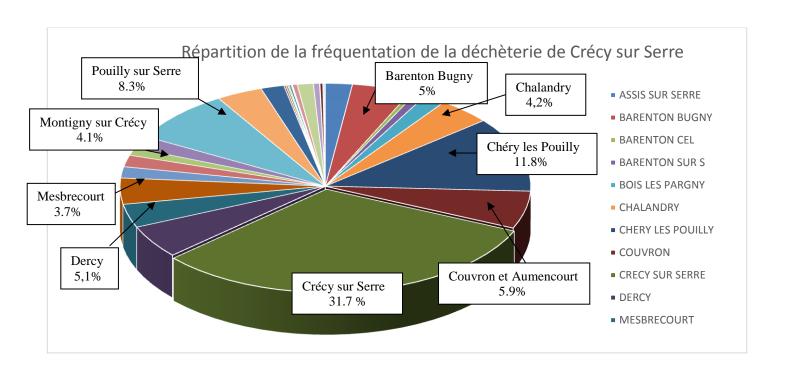
En 2017, la déchèterie de Marle a connu 21 211 passages contre 20 773 en 2016 soit une augmentation de 2.11%, dont une majorité en provenance de :

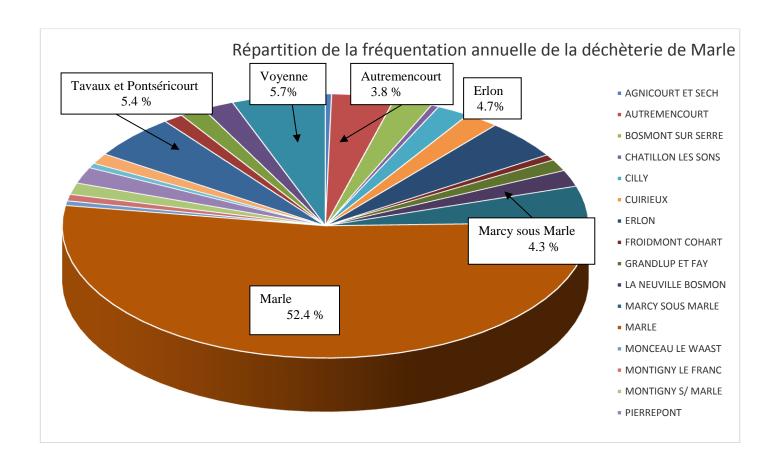
Marle: 11 123 passages soit 52.4 %Voyenne: 1 209 passages soit 5.7 %

Tavaux et Pontséricourt : 1 137 passages soit 5.4 %

Erlon: 1005 passages, soit 4.7 %

Marcy sous Marle: 933 passages, soit 4.4 %Autremencourt: 815 passages, soit 3.8 %





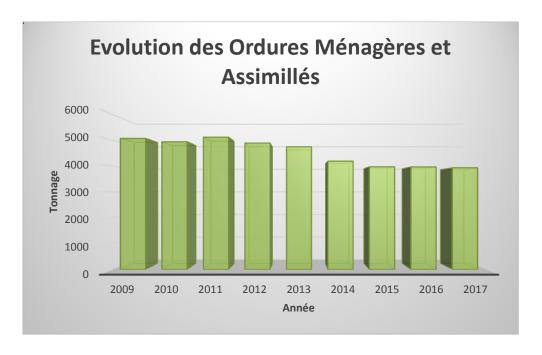
Il faut relativiser l'évolution des fréquentations des déchèteries entre 2016 et 2017, puisque en 2016, la déchèterie de Marle avait été fermée sur plusieurs semaines, ayant entraîné une hausse de la fréquentation de celle de Crécy sur Serre.

5) Bilan des tonnages

Depuis 2009 nous constatons une diminution de 22.46 % des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. En 2008, les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) étaient de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014. Cet objectif a été atteint et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

En 2010, le volume des OMA était de 4941 t, il est en 2017 de 3932 t soit une diminution de 20.42 %.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMA	5071	4941	5119	4891	4746	4188	3970	3965	3932



Par rapport à 2016, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, a diminué passant de 4 475 tonnes à 4 254 tonnes, soit une diminution de 4.94 %.

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) : en 2010 le volume était de 9 919 tonnes et en 2017 il atteint 8 186 tonnes soit une diminution de 1733 tonnes ce qui représente une baisse de 17.47 %.

6) Bilan de la REOMi

6.1) Les levées de bacs

Au cours de l'année 2017, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac. Les foyers ont sorti en moyenne 13.52 fois leur bac au cours de l'année 2017 contre 14.36 en 2016 soit une baisse moyenne d'environ 1 levée par an.

COMMUNES	NOMBRE DE LEVEES 2015	MOYENNE / FOYER 2015	NOMBRE DE LEVEES 2016	MOYENNE / FOYER 2016	Nombre d'habitants 2017	Nombre de bac 2017	NOMBRE DE LEVEES 2017	MOYENNE / FOYER 2017
AGNICOURT ET SECHELLES	1258	13,8	1116	11,74	194	91	1017	10,7
ASSIS SUR SERRE	1347	13,2	1210	11,75	239	110	1293	12,56
AUTREMENCOURT	1099	14,3	1034	14,36	172	65	932	12,94
BARENTON BUGNY	4539	17,4	4140	15	563	273	3849	13,95
BARENTON CEL	819	16,1	776	14,11	132	56	695	12,64
BARENTON SUR SERRE	955	16,5	897	14,47	124	63	777	12,53
BOIS LES PARGNY	1412	15,3	1354	15,39	200	92	1245	14,15
BOSMONT SUR SERRE	1244	15,2	1152	14,05	206	88	974	11,88
CHALANDRY	1607	14,9	1455	13,35	251	121	1380	12,66
CHATILLON LES SONS	632	13,2	627	14,25	91	47	509	11,57

CHERY LES POUILLY	4192	14,3	3921	13,34	705	311	3747	12,75
CILLY	1299	13,8	1189	12,52	222	95	1157	12,18
COUVRON ET AUMENCOURT	5821	16,5	5157	14,25	921	359	4988	13,78
CRECY SUR SERRE	10296	16,7	9619	15,24	1527	651	8707	13,8
CUIRIEUX	1154	16,7	980	14,41	164	67	873	12,84
DERCY	2648	14,5	2425	13,7	394	182	2327	13,15
ERLON	1925	15,3	1811	13,41	300	128	1846	13,67
FROIDMONT COHARTILLE	1775	15,6	1679	13,99	269	124	1643	13,69
GRANDLUP ET FAY	1972	15,4	1930	14,73	319	138	1774	13,54
LA NEUVILLE BOSMONT	1181	16	1196	15,95	200	77	1096	14,62
MARCY SOUS MARLE	1402	13,9	1365	12,88	206	116	1372	12,95
MARLE	16107	15,8	16154	15,23	2342	1038	15446	14,56
MESBRECOURT RICHECOURT	2052	15,5	1816	14,08	303	130	1699	13,17
MONCEAU LE WAAST	1730	16,2	1681	15,28	222	114	1642	14,93
MONTIGNY LE FRANC	1250	16,2	1085	14,09	154	71	949	12,32
MONTIGNY SOUS MARLE	482	16,6	451	15,03	60	33	448	14,93
MONTIGNY SUR CRECY	1981	14,2	1840	13,33	339	133	1671	12,11
MORTIERS	1424	16,8	1233	13,98	199	87	1140	12,93
NOUVION ET CATILLON	3771	17,5	3335	15,23	527	231	3063	13,99
NOUVION LE COMTE	2092	17,7	1999	16,39	270	121	1879	15,41
PARGNY LES BOIS	969	15,9	952	15,35	131	66	853	13,75
PIERREPONT	2817	16,4	2429	14,37	405	174	2337	13,83
POUILLY SUR SERRE	2954	14	2651	12,93	553	210	2615	12,75
REMIES	1450	14,1	1301	11,94	240	110	1345	12,34
SAINT PIERREMONT	326	11,2	281	11,24	49	26	280	11,2
SONS ET RONCHERES	1973	17,5	1632	14,7	231	107	1455	13,11
TAVAUX ET PONTSERICOURT	3905	14	3751	13,64	591	273	3476	12,64
THIERNU	795	15,3	731	13,79	97	58	710	13,39
TOULIS ET ATTENCOURT	917	16,7	769	13,03	132	60	709	12,01
VERNEUIL SUR SERRE	1851	15,8	1657	15,2	251	110	1607	14,74
VESLES ET CAUMONT	1519	15,3	1419	13,78	237	109	1346	13,07
VOYENNE	2147	15,8	2126	15,63	305	142	1939	14,26
Total général	101089	15,6	94326	14,36	15037	6657	88810	13,52
Artisan-commerçant	4580	24,6	6248	22,47	204	6657	5565	27.28

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors habitants sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Nombre de bénéficiaires du service hors ménages desservis en 2017 204

Bi	Bilan de la collecte en porte à porte hors ménages en 2017								
Volume du bac (L)	Quantité de bacs déployés	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés						
120	101	1065	127800						
240	74	1257	301680						
340	42	921	313140						
660	91	2322	1532520						
			2275140						

Le volume des OMR collectés en porte à porte hors ménages est de 2 275 140 Litres en 2017.

Bila	Bilan de la collecte en porte à porte pour les ménages en 2017							
Volume du bac (L)	Quantité de bacs déployés	Nombre de levées	Volume total de déchets collectés					
120	3907	50084	6010080					
240	1935	25801	6192240					
340	512	7280	2475200					
660	3	85	56100					
		_	14733620					

Le volume des OMR collectés en porte à porte pour les ménages est de 14 733 620 Litres en 2017 contre 15 519 680 en 2016 soit une diminution de 5.06 %.

83 % des foyers ont sorti leur bac 18 fois ou moins en 2017 contre 79 % en 2016 et n'ont donc comptabilisé aucune levée supplémentaire au-delà du forfait de 18 levées annuelles (aucune levée facturable en sus). Le dimensionnement des bacs permet donc à la majorité des foyers d'atteindre l'objectif des 18 levées et même de descendre en-deçà.

Levées	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
aucune levée	228	387	483	537
1 à 9 levées	1220	1655	1858	2155
10 à 18 levées	2209	2977	3218	3284
19 à 25 levées	1144	1072	911	770
26 à 30 levées	513	320	300	216
31 à 40 levées	446	258	142	131
plus de 41 levées	416	187	129	101

Les bacs présentant aucune levée, correspondent essentiellement à des logements vacants mais aussi aux résidences secondaires.

6.2) La tarification

La REOM i a été construite selon le système suivant :

- une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

La tarification suivante a été retenue :

	Tarif
Abonnement universel	80€
Bac 120 L	81 €
Bac 240 L	162 €
Bac 360 L	229€
Bac 660 L	365 €
Vidange	2,8 €

Le nombre forfaitaire de collecte (levée du bac) est fixé pour l'année, soit 18 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée au prix de 2, 8 €. Ce forfait pourra évoluer les années suivantes. De même les tarifs pourront être revus annuellement.

III) INDICATEURS FINANCIERS

1) Modalités d'exploitation du service

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte et de traitement qu'elle a signés avec la Société AUBINE ONYX en avril 1997. Ce marché a été renouvelé le 1^{er} avril 2005, puis le 1^{er} avril 2013 avec VÉOLIA Propreté et MINERIS.

La compétence traitement des déchets ménagers issus de la collecte en porte à porte a été transférée au Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

2) Dépenses du service et son financement²

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2017 s'élèvent à 160 6433, 09 € TTC soit une baisse de 8.1%.

Elles comprennent principalement:

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : 484 937,63 € TTC auxquels s'ajoutent 25 500 € TTC de sacs de tri.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : 28 451,11 € TTC.
- Le coût de la prestation de collecte des déchets issus de déchèteries : 128 515,01 € TTC.
- le coût de traitement des déchets ménagers (porte-à-porte et déchetteries) assuré par Valor'Aisne : 735 271, 32 € TTC.
 Le rapport annuel de Valor'Aisne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2017 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour 95 017, 83 € TTC
- les inscriptions en non-valeurs et les créances éteintes : **42 455,90** € (aucune en 2016)
- les dotations aux amortissements : 34 281, 99 € TTC

Ces dépenses sont majoritairement financées par la <u>redevance d'enlèvement des ordures ménagères</u> prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2017, **1 337 438, 47 €** de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères, contre 1 345 619, 34 € en 2015, soit une baisse de 0, 61 %.

A cela s'ajoutent les <u>subventions Eco-Emballages</u>, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, Eco-Emballages verse une subvention à la Communauté de communes. Ainsi au cours de l'année 2017, **210 956, 83** € ont été versés. Il ne s'agit pas uniquement du soutien lié à l'activité 2017. En effet, les aides sont versées par acompte trimestriel et calculée sur la base des données de l'année antérieure. Un liquidatif est versé au mois juin suivant l'exercice.

Enfin, certains **matériaux recyclables** peuvent être revendus en fonction de leur qualité et de leur quantité. En 2016, la vente des matériaux a rapporté : 9 572, 06 € au titre du papier – carton, des ferrailles et des D3E de déchèterie et 88 649,33 € au titre des matériaux issus de la collecte sélective (verre, plastiques, papiers cartons aluminium et acier).

² Dans la mesure du possible, les dépenses prennent en compte les dépenses liées aux prestations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

2.1) Les coûts unitaires de collecte et traitement des matériaux issus de déchèteries

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne pour la collecte comme pour le traitement.

Une tonne de	coûte en collecte		coûte en traitement*		coûte au total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Gravats	16,43	18,07	2,8	3,08	16,43	18,07
Végétaux	21,9	24,09	24,35	26,79	21,9	24,09
Ferrailles	30,12	33,13			30,12	33,13
Papiers -cartons	83,06	91,37			83,06	91,37
Encombrants	30,12	33,13	75	82,5	30,12	33,13
Bases	246,43	271,07	550	605	796,43	876,073
Pâteux -peintures			500	550	746,43	821,073
Solvants			460	506	706,43	777,073
Aérosols			1310	1441	1556,43	1712,073
Produits non identifiés			1200	1320	1446,43	1591,073
Phytosanitaires			1260	1386	1506,43	1657,073
Acides			550	605	796,43	876,073
Huile de vidange					246,43	271,07
Batteries					246,43	271,07
Emballages vides souillés			550	605	796,43	876,073

^{*} Le traitement des déchets collectés en déchetterie est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit : prix à la tonne selon le type de déchets multipliés par les tonnages de l'année n-1 (soit 2016), payés mensuellement, soit 60 762, 80 € TTC. Au total, au titre de l'année 2017, la Communauté de communes a versé une contribution de € 181 761, 83 TTC.

2.2) <u>Coûts unitaires de collecte et traitement des déchets collectés en porte-à-porte</u>

Dans le contrat signé avec Véolia Propreté, la facturation comprend :

- une part fixe (forfaitaire) de 31 978, 13 € HT, soit 35 175,94 € TTC chaque mois ;
- une part variable en fonction du tonnage collecté :

Une tonne de	coûte en collecte		coûte en traitement*		coûte au total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Ordures ménagères	16.92	18.61	69.13	76.04	16.92	18.61
Sélectif	16.92	18.61			16.92	18.61
Encombrants	25.38	27.92	69.13	76.04	25.38	27.92

- * Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par Valor'Aisne qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :
 - Une participation aux frais de fonctionnement de 22, 601€ TTC par habitant sur la base de la population INSEE au 1^{er}
 janvier de l'année, soit 339 911, 39 € TTC.
 - Une contribution calculée sur la base des tonnages année n-1 (soit 2016) enfouis (ordures ménagères, refus de tri et encombrants), au prix de 76,04 € TTC la tonne, soit 207 480, 28 € TTC.

Au total, au titre de l'année 2017, la Communauté de communes a versé une contribution de € 547 391, 67 TTC soit une baisse de 3, 88 % par rapport à 2016.

3) Recettes

3.1) Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2017, **1 337 438, 47** € de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C).

3.2) Subvention d' ECOEMBALLAGES

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMI, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et Eco-emballages. Ce contrat, dit « au Barème E » a été renouvelé en 2011.

Eco-emballages subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de déchets recyclés. En 2017, cette subvention s'est élevée à 210 956, 83 €.

Dans la cadre du contrat Barème E, la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclés par des repreneurs désignés par Eco-emballages.

3.3) Subventions autres éco-organismes

Certains déchets collectées en déchetterie font l'objet d'une reprise par les éco-organismes à coût zéro. Certains d'entre eux versent également un soutien à la tonne (OCAD3E, ECODDS, ECOMOBILIER)

Déchets	Filière	Montant du soutien
Pneus	repris par GURDEBEKE SA, dans le cadre de la filière ALIAPUR.	0€
Piles	repris dans le cadre de la filière COREPILE	0€
Lampes et néons	repris par RECYLUM	0€
D3EEE	repris par Eco-systemes dans le cadre de la filière OCAD3E	6 256, 27 €
DDS	repris par ORTEC dans le cadre de la filière ECODDS	2 068, 09 €
Meubles	repris par Véolia Propreté dans le cadre de la filière Eco Mobilier, sur la déchèterie de Crécy/Serre, et depuis avril 2017 sur celle de Marle.	Pas de soutien perçu en 2017 *

* Concernant ECOMOBILIER, le contrat est désormais géré par VALOR'AISNE. Les versements des soutiens semestriels se font sur la base des déclarations de tonnages que doit faire VALOR'AISNE. Or, le 1er semestre 2017 n'a été validé que le 26 décembre 2017, et au jour d'établissement du pérsent rapport, les soutiens correspondants n'ont pas encore été versés.

3.4) Vente de matériaux

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

Matériaux	Repreneurs	Montant du rachat
Verre	O-I Manufacturing	17 797, 82 €
Journaux magazines	UPM Chapelle Darblay	25 201,66 €
Acier	ArcelorMittal	20 985,50 €
Plastiques	VALORPLAST	14 764, 73 €
Aluminium	RGEAL AFFIMET	825, 58 €
Papier-cartons	REVIPAC	9 074, 04 €
TOTAL		88 649, 33 €

A la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'ajoutent les recettes perçues suite à la vente des matériaux issus de déchèteries, papier-carton et ferrailles, soit 9 572, 06 €. Cette recette est désormais perçue par VALOR'AISNE puis reversée à la Communauté de communes du Pays de la Serre. Seul un acompte correspondant au 1er semestre 2017 a été versé. VALOR'AISNE n'a pas pu obtenir de VEOLIA le versement des recettes réellement générées par la vente de ces matériaux. Ces recettes seront perçues sur 2018.

Synthèse rapport annuel déchets ménagers 2017

Le rapport récapitule la vie du service déchets ménagers au cours de l'année écoulée et se compose de trois parties :

- 1. la présentation du service, son organisation
- 2. les indicateurs techniques, c'est-à-dire les tonnages collectés.
- 3. les indicateurs financiers, c'est-à-dire les dépenses et les recettes.

1. Présentation du service

La partie collecte du service déchets ménagers n'a pas connu de modification en 2017, les ordures ménagères résiduelles sont collectés en bac pucé, les recyclables en sac jaune, le verre dans les conteneurs d'apport volontaire et les autres déchets des ménages en déchèterie. Le traitement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables relève toujours de la compétence de VALOR'AISNE. Ce dernier assure aussi (depuis le 1er janvier 2017) le traitement des déchets issus de déchèterie.

2. Les indicateurs techniques : 8 448, 40 tonnes de déchets collectés et traités.

Le principe de la REOMI incitant les usagers à présenter le minimum de déchets dans les bacs et de facto, incitant à trier le maximum des déchets voir à consommer différent, est relativement bien connu et acté sur le territoire. Ainsi, les quantités de déchets collectés et traités sont en baisse. Par contre, les erreurs et refus de tri reste un flux difficile à maitriser et qui en 2017 est reparti à la hausse.

3. Les indicateurs financiers

En 2017, la baisse des quantités de déchets à traiter et la baisse des prix unitaires de collecte ont permis un baisse des coûts de collecte. La baisse des coûts de traitement des déchets (et des quantités) a aussi permis de diminuer le coût de de traitement. Le service a aussi bénéficié d'un montant exceptionnel de subvention de la part d'Ecoemballages mais qui est lié en grande partie aux résultats de 2016.

Au final, le montant de la REOMi appelé est encore en baisse en 2017. Les tarifs ont aussi pu rester identiques à ceux votés en décembre 2014.